

Le handicap chez

SOLUCIA

SERVICE & PROTECTION JURIDIQUES



L'objectif de l'accord ?

Améliorer les conditions d'emploi des salariés en situation de handicap et les proches aidants.

1

LA POLITIQUE D'EMPLOI

Le recrutement

- Offres d'emploi publiées sur des sites dédiés.
- Participation à des forums de recrutement spécifiques
- Mise en place de partenariats
- Collaboration avec des ESAT

3

LE QUOTIDIEN

L'intégration

- Adaptation du parcours d'intégration
- Point d'étape spécifique à J+2 semaines
- Proposition d'un jour supplémentaire de télétravail

2

L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

La sensibilisation

- Binôme de référents handicap
- Programmes de sensibilisation pour les Solucioners (ateliers...)

L'accompagnement

- Prise en charge de frais relatifs à la reconnaissance de la RQTH

La formation

- Favorisation des formations en e-learning
- Priorisation des demandes de formations
- Dépassement budgétaire de l'enveloppe classique
- Abondement volontaire à hauteur de 1000€ du CPF

L'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

4

5

LE SOUTIEN

La reprise

- Préparation du retour au travail en collaboration avec la Médecine du Travail, le Manager et la team RH à la suite d'un arrêt de plus de 30 jours consécutifs

Le versement et le don

- Versement d'une prime de 300€ par an aux parents d'enfants en situation de handicap ou en cas de conjoint.e, concubin.e ou pacsé.e RQTH ou bénéficiaire de l'AAH
- Don anonyme de jours possible afin d'être solidaire

LA SOLIDARITÉ

6

7

LE DÉPART

Le licenciement

- Economique collectif : 1 mois supplémentaire de préavis et financement d'un bilan de compétences dans une limite de 2000€
- Inaptitude et impossibilité de reclassement : aide à l'accompagnement pour une reconversion dans la limite de 2500€

Fin de carrière des Solucioners à temps complet

- Possibilité de diminution de l'activité à temps partiel à hauteur de 80% de leur activité et rémunération à hauteur de 85% de leur salaire fixe (à partir de 58 ans)